

- Ouverture d'une enquête relative aux droits compensateurs sur le bois d'oeuvre
Le groupe spécial, établi en décembre 1991, a constaté que les États-Unis n'avaient pas honoré leurs obligations aux termes du Code des subventions en imposant des droits provisoires sur les importations de bois d'oeuvre en provenance du Canada avant qu'il y ait eu une décision préliminaire de subventionnement. Mais le groupe a aussi jugé que les États-Unis avaient respecté le critère des éléments de preuve suffisants prévu dans le Code en prenant l'initiative d'engager leur enquête visant l'institution de droits compensateurs. Le rapport du Groupe spécial d'experts n'a pas encore été adopté par le Comité des subventions.
- Ouverture d'une enquête relative aux droits compensateurs sur le magnésium
Créé en janvier 1992, le groupe spécial a mis fin à ses travaux avant la fin des délibérations en raison de discussions satisfaisantes intervenues entre la société canadienne et le gouvernement des États-Unis.